Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_118-DE

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 25 juin, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

**Etaient présents :** Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

**Excusés avec pouvoir :** Joseph THEBAULT à Régine LEFEUVRE, Séverine BETHUEL à Philippe RAMIREZ.

**Absent excusé** : Raymond BLOUET.

La séance est ouverte à 18h30.
Philippe RAMIREZ est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 29
Pouvoirs : 2
Votants : 31
Quorum : 17

## CONVENTION CADRE POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE MONTFORT COMMUNAUTE ET SES COMMUNES MEMBRES

*N° Délibération CC/2026/118*

### *EXPOSE DES MOTIFS*

Dans le cadre de la volonté communautaire de renforcer la mutualisation des moyens et des compétences, Montfort Communauté et ses communes membres entendent se confier la création ou la gestion d'équipements ou de services.

La convention-cadre présentée définit un cadre juridique général permettant ensuite à Montfort communauté et ses communes membres de se confier réciproquement la réalisation de prestations de services au moyen de contrats subséquents.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_118-DE

Chaque prestation de services donnera lieu à la signature d'un contrat. Les modalités financières seront déterminées par chacun des contrats.

Il est proposé de signer cette convention-cadre pour la durée du mandat en cours.

***VISAS ET CONSIDERANTS***

*Vu les statuts de la communauté de communes,*
*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

-approuve la convention-cadre proposée ;

-autorise le Président signer les contrats de prestations de services qui découleront de cette convention, avec les communes.

*Certifié exécutoire par le Président,*
*Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

*Le secrétaire de séance,*

*LE PRÉSIDENT,*
*Christophe MARTINS*

